

[Circulaire de rentrée 2020](#) [1]

Circulaire du 10 juillet 2020

Bulletin officiel de l'éducation nationale - N° 28 du 10 juillet 2020

L'année scolaire 2020-2021 poursuit quatre priorités : protéger la santé des élèves et des personnels ; développer l'esprit d'équipe tant chez les adultes que chez les élèves pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réduction des écarts de niveau ; assurer la pleine inclusion de tous les enfants à besoins éducatifs particuliers avec notamment 8 000 nouveaux postes d'accompagnants en situation de handicap (AESH) ; transmettre les valeurs civiques.

Le point IV de la circulaire est consacré aux élèves en situation de handicap. Afin d'assurer à tous les élèves en situation de handicap une rentrée réussie, une politique de pré-affectation des AESH est encouragée. De même, le calendrier des entretiens entre l'équipe enseignante, l'AESH et la famille est établi en amont de la rentrée. Un guide national de ressources humaines vient préciser le cadre et les conditions d'emploi de ces agents dont l'intégration au sein des équipes éducatives doit se poursuivre. D'ici la rentrée et autant que de besoin, une commission d'affectation spécifique est réunie dans chaque département pour proposer une solution adaptée à chaque élève en situation de handicap. Elle associe, autour des services départementaux de l'éducation nationale, les partenaires médico-sociaux ainsi que les associations des parents d'élèves. En outre, l'organisation territoriale de l'École inclusive se poursuit avec la couverture par des PIAL de deux tiers des collèges. Enfin, pour les familles, la rentrée 2020 se traduit par la mise en œuvre d'un numéro vert, national et unique (0805 805 110) qui permet d'écouter, d'informer et d'accompagner les familles.

[Consulter la circulaire \(Bulletin officiel de l'éducation nationale\)](#) [2]

[Consulter le guide national des AESH \(Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports\)](#) [3]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/circulaire-de-rentre%C3%A9e-2020>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>

[3] <https://www.inshea.fr/fr/content/guide-national-des-accompagnants-des-élèves-en-situation-de-handicap>